JOURNÉE DES GEM À L'ARS MIDI-PYRÉNÉES DU 8 DÉCEMBRE 2015 Synthèse rapide des interventions

La présentation de tous les GEM de la région, réalisée par **Laurence Bertherat** de l'ARS, organisatrice de la journée, a pu poser plusieurs questions :
La difficulté à quantifier le nombre d'adhérents/visiteurs.
La possibilité d'avoir une antenne peut-elle donner droit à des fonds supplémentaires ?
La question du transport des adhérents situés dans des lieux isolés.

Enfin, la création de nouveaux GEM dans la région.

Tous ces points renvoyaient plus ou moins explicitement au financement. Aussi, **Daphné Borel**, de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, devait prendre la parole en amont de son intervention sur le nouveau Cahier des charges. Elle précisa que la dotation allouée aux GEM de Midi-Pyrénées resterait fixe pour l'année à venir. Aussi, pas de modification en termes de répartition de cette première sur tous les GEM, donc pas de création, ni de fonds supplémentaires.

Mme Borel présenta le nouveau Cahier des charges, réalisé en concertation au sein d'un comité national de pilotage. L'objet de ses réflexions était de mieux définir le rôle de chacun. C'est dans cet esprit que la primauté de l'association d'usagers a été réaffirmée. Deux options se présenteront désormais à celle-ci: soit une gestion directe de la subvention, soit une délégation auprès d'un organisme gestionnaire. Ce dernier devra impérativement être dissocié du parrain. Pour les salariés, l'analyse des pratiques devient obligatoire de même que des temps d'échange, sachant qu'au minimum, le binôme est exigé. L'ouverture sera impérativement de plus de 35 h durant la semaine avec deux samedis en autonomie. Enfin, une évaluation des GEM a débuté en septembre 2015 et s'achèvera en octobre 2016 (entretiens individuels et collectifs dans six régions).

L'après-midi, **Nadine Fabre** de l'ARS, intervenait sur l'organisation des soins en psychiatrie et la feuille de route 2012-2017 qui en découle pour Midi-Pyrénées. Quatre thèmes ont été développés lors de la présentation: le maintien en milieu ordinaire, l'orientation du patient hors service d'urgence, la fluidité du parcours de soins et la réduction de la durée d'hospitalisation, au travers d'un schéma élaboré et précis détaillant l'offre du dispositif public de santé, avec un CMP porte d'entrée dans le parcours de soins psychiatrique. Dans un deuxième temps, **Elodie Couderc** a pu revenir sur le bilan du sport adapté. La signature d'un CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) en 2013 entre l'ARS et le sport adapté visait à sensibiliser et faire participer les GEM de la région. Elle a rappelé dans sa conclusion qu'à partir de juin 2016, le financement des activités incomberait totalement aux GEM.